

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 19 février 2021 à 19h00

Convocation : 11 février 2021.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : /

Absents : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1- Huis Clos.
- 2- Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs.
- 3- Contrat de prestations de service avec le SIAEP de la Vigne aux Champs – Hébergement du système de télésurveillance installé au réservoir.
- 4- Contrat de prestations de service avec le SIAEP de la Vigne aux Champs – Travaux sur réseau d'eau potable.
- 5- Construction d'un muret entre le bâtiment de La Prévoté et le nouveau commerce. Validation du devis et demande de subvention au Conseil Département de Loir-et-Cher « 1000 chantiers ».
- 6- Réhabilitation du logement de « La Poste » - Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local.
- 7- Réhabilitation du logement de « La Poste » - Démarche d'inscription en logement social.
- 8- Convention d'occupation précaire locaux 4A place de l'Eglise
- 9- Convention d'occupation précaire locaux 4A place de l'Eglise
- 10- Convention d'occupation précaire locaux 4A place de l'Eglise
- 11- Réhabilitation du logement de « La Poste » - Demande de subvention au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Information et questions diverses

Les procès-verbaux du 14 et 22 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité

Délibération n° 2021/17

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que, compte tenu du couvre-feu imposé en raison de la pandémie en cours qui empêche tout public d'être présent à la réunion du conseil municipal, il convient de délibérer pour déclarer la séance en huis clos afin de sécuriser les actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

DECIDE

De siéger à huis clos.

2 - Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs.

Monsieur Le Frêne présente la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs. Cette convention est destinée à encadrer les divers contrats de services auquel la commune peut souscrire auprès du syndicat.

Monsieur Bigot demande s'il y a une obligation à réaliser les prestations qui sont proposées ? Monsieur Le Frêne répond que non, c'est à la demande et sur devis.

Monsieur Dubreuil demande si cela veut dire que la commune ira obligatoirement vers le SIAEP de la Vigne aux Champs en cas de transfert de la compétence eau ? Monsieur Le Maire répond que non il s'agit juste de faire appel à du personnel compétent et équipé pour intervenir sur le réseau d'eau.

Délibération n° 2021/18

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Frêne présente la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs. Cette convention est destinée à encadrer les divers contrats de services auquel la commune peut souscrire auprès du syndicat.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le SIAEP de la Vigne aux Champs.

3 - Contrat de prestations de services avec le SIAEP de la Vigne aux Champs – Hébergement du système de télésurveillance installé au réservoir.

Délibération n° 2021/19

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Frêne présente le contrat de prestation de services pour l'hébergement du système de télésurveillance installé au réservoir du château d'eau. Le syndicat propose gracieusement de recevoir les données de télésurveillance de la commune sur son serveur afin de permettre à la commune de les exploiter par la suite.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat de prestation de services pour l'hébergement du système de télésurveillance avec le SIAEP de la Vigne aux Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer le contrat de prestation de services pour l'hébergement du système de télésurveillance avec le SIAEP de la Vigne aux Champs.

4 - Contrat de prestations de service avec le SIAEP de la Vigne aux Champs – Travaux sur réseau d'eau potable.

Délibération n° 2021/20

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Frêne présente le contrat de prestation de services pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable de la commune par le SIAEP de la Vigne aux Champs. Les prestations seront réalisées sur demande et après établissement d'un devis.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat de prestation de services pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable de la commune par le SIAEP de la Vigne aux Champs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer le contrat de prestation de services pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable de la commune par le SIAEP de la Vigne aux Champs

5 - Construction d'un muret entre le bâtiment de La Prévôté et le nouveau commerce et demande de subvention au Conseil Département de Loir-et-Cher « 1000 chantiers ».

Délibération n° 2021/21

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente le devis d'un montant de 9189.37 € HT pour la réalisation d'un muret entre le bâtiment de La Prévôté et le nouveau bâtiment abritant le commerce. Ces travaux sont éligibles à l'opération « 1 000 chantiers » mis en place par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à signer le devis avec l'entreprise BV2I d'un montant de 9 189.37 € HT pour la réalisation d'un muret entre le bâtiment de La Prévôté et le nouveau bâtiment abritant le commerce.

AUTORISE

Le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de l'opération « 1 000 chantiers ».

6 - Réhabilitation du logement de « La Poste » - Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL

Délibération n° 2021/22

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation du logement de « La Poste » peuvent être éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'Etat. Le montant des travaux est estimé à 99 557 € HT.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention à la Préfecture au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à demander une subvention auprès de la préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – DSIL – pour financer les travaux de rénovation du logement de « La Poste ».

Le montant des travaux est estimé à 99 557 € HT.

7 - Réhabilitation du logement de « La Poste » - Demande de classement en logement social

Monsieur Le Maire propose au conseil de faire une demande de classement en logement social pour le logement de La Poste, 3 place de l'Eglise. Ce classement permettra à la

commune de bénéficier de subventions plus importantes pour les travaux de rénovation et d'installer une famille au cœur du Bourg.

Monsieur Dubreuil craint de voir s'installer une famille qu'on ne connaîtrait pas.

Monsieur Le Frêne indique que les subventions obtenues en conventionnant le logement permettront de financer d'autres projets sur la commune.

Monsieur Le Maire précise que les 2 conditions (conventionnement et subventions) sont liées, si les subventions attendues ne sont pas obtenues il n'y aura pas de conventionnement.

Monsieur Augu dit que la commune aussi peut avoir un logement social sans but financier.

Madame Lorthios précise qu'un logement social n'est pas destiné qu'à des personnes en grande précarité.

Délibération n° 2021/23

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	2
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil de faire une demande de classement en logement social pour le logement de La Poste, 3 place de l'Eglise. Ce classement permettra à la commune de bénéficier de subventions plus importantes pour les travaux de rénovation et d'installer une famille au cœur du Bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à faire les démarches pour demander le classement du logement de « La Poste, 3 place de l'Eglise à Vallière-les-Grandes en logement social.

8 - Convention d'occupation précaire locaux 4A place de l'Eglise

Délibération n° 2021/24

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil d'établir une convention d'occupation précaire avec la SASU La Grange pour l'occupation des locaux situés au 4A place de l'Eglise dans l'attente de la fin des travaux de rénovation et de la signature du Bail commercial auprès de l'office notarial.

Monsieur Le Maire propose de mettre les locaux à disposition à compter du 22 février 2021 et à titre gracieux pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à signer une convention d'occupation précaire des locaux situés au 4A place de l'église, 41400 Vallières-les-Grandes, avec la SASU La Grange dans l'attente de la fin des travaux de rénovation et de la signature du bail commercial,

DIT

Que les locaux seront mis à disposition à compter du 22 février 2021 et à titre gracieux pendant cette période.

9 - Convention d'occupation précaire locaux 4B place de l'Eglise**Délibération n° 2021/25**

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil d'établir une convention d'occupation précaire avec la SARL B2TC pour l'occupation des locaux situés au 4B place de l'Eglise dans l'attente de la fin des travaux de construction et de la signature du Bail commercial auprès de l'office notarial.

Monsieur Le Maire propose de mettre les locaux à disposition à compter du 22 février 2021 moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 200 euros HT mensuel payable à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à signer une convention d'occupation précaire des locaux situés au 4B place de l'église, 41400 Vallières-les-Grandes, avec la SARL B2TC dans l'attente de la fin des travaux de construction et de la signature du bail commercial,

DIT

Que les locaux seront mis à disposition à compter du 22 février 2021 moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 200 euros HT mensuel payable à compter du 1^{er} mars 2021.

10 - Convention d'occupation précaire locaux 4C place de l'Eglise**Délibération n° 2021/26**

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil d'établir une convention d'occupation précaire avec la SARL Aux Charcuteries Gourmandes pour l'occupation des locaux situés au 4C place de l'Eglise dans l'attente de la fin des travaux de construction et de la signature du Bail commercial auprès de l'office notarial.

Monsieur Le Maire propose de mettre les locaux à disposition à compter du 22 février 2021 moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 800 euros HT mensuel payable à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à signer une convention d'occupation précaire des locaux situés au 4C place de l'église, 41400 Vallières-les-Grandes, avec la SARL Aux Charcuteries Gourmandes dans l'attente de la fin des travaux de rénovation et de la signature du bail commercial,

DIT

Que les locaux seront mis à disposition à compter du 22 février 2021 moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 800 euros HT mensuel payable à compter du 1^{er} mars 2021.

11 - Réhabilitation du logement de « La Poste » - Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

Délibération n° 2021/27

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation du logement de « La Poste » peuvent être éligibles aux aides énergétiques du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais. Le montant des travaux est estimé à 99 557 € HT.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Le Maire à demander une subvention auprès Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour financer les travaux de rénovation énergétique du logement de « La Poste ».

Le montant des travaux est estimé à 99 557 € HT

Informations et questions diverses

Commission communication, évènementiel

Madame Aubert informe des différentes dates de manifestations programmées – sous réserve des dispositions sanitaires du moment :

- 19 mars 11h => cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie
- 28 mars => passage de la course cycliste la route d'Eole
- 3 juillet => inauguration commerce, laboratoire de charcuterie, atelier culinaire et gîte de groupe
- 13 juillet => animations en soirée et feu d'artifice

Mise en place d'une programmation d'activité ouverte à tous 1 fois par mois => balade pédestre, randonnée cycliste, animations...

Mise à jour des circuits de randonnées sur la commune, le marquage va être refait avec la fédération de randonnée et les chemins répertoriés avec l'office de tourisme.

Remplacement des panneaux d'affichages répartis sur la commune : nouvelle répartition, panneaux dédiés à l'affichage municipal ou à l'affichage libre.

Tour du Loir-et-Cher peut-être en septembre ou en octobre ?

Commission jeunesse, citoyenneté

Monsieur Augu fait le point sur l'accueil de Loisirs : maintient si présence de 12 enfants au moins le mercredi.

Une information a été faite aux parents et des projets culturels sont mis en place financé par la commune le mercredi et par la communauté de communes pendant les vacances.

Monsieur Le Maire demande si la question des bénévoles « en dépannage » a été vue avec la communauté de communes ? Monsieur Augu répond qu'il s'agit de venir en renfort auprès des animateurs en cas de coup dur en attendant l'arrivée de personnel compétent de Montrichard. Les élus qui seraient amener à venir ne seront pas des animateurs.

Monsieur Augu informe le conseil que la participation financière de la commune de Mosnes auprès des familles de Mosnes est en bonne voie.

La commission a terminé les questionnaires destinés à évoluer les besoins de la population pour les différentes tranches d'âge de la population et une diffusion ciblée va être faite pour éviter de gaspiller du papier au risque d'oublier quelques foyers. Les questionnaires sont anonymes et facultatifs.

Monsieur Augu demande si une commission envisage de solliciter la mise en place d'un comité de projet pour un dossier ? 2 dossiers sont potentiellement à venir : la sensibilisation de la population à la maîtrise de la population des chats et la végétalisation du cimetière.

Commission urbanisme

Monsieur Dorléans indique qu'il y a eu peu de réunions mais plutôt des échanges directs entre les élus selon les besoins. Il propose de programmer une réunion dès la fin du conseil.

Monsieur Le Maire indique que l'entreprise Barboux a terminé les travaux du parking et propose de programmer la date pour la mise en place des bordures par les élus et les agents du service technique.

Commission eau

Monsieur Le Frêne fait part de la rencontre avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et l'Agence Régionale de Santé :

- ressources du château d'eau : dépassement de l'autorisation initiale de pompage en raison de l'augmentation de la population, il convient de demander une modification du volume.
- étude des capacités des communes voisines en cas d'interconnexion : les conditions de pompage de Monthou et Montrichard sont en cours de modification, réponse à la fin de l'année.
- qualité de l'eau : dépassement du seuil métolachlore. Analyse relativement récente de cette molécule, le taux global de pesticide n'est pas dépassé. La solution viendra avec le choix futur de la commune sur les travaux à réaliser.
- possibilité de financement des travaux par les organismes.
- différents scénarios ont été évoqués pour sécuriser l'approvisionnement en eau, sa qualité et la sécurité de la distribution. Monsieur Le Maire indique que la commission va travailler sur ces scénarios avec les données acquises.

Séance levée à 23h10.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

